

Projet Carrière St Cyr

Depuis peu, un projet de réouverture d'une carrière à ciel ouvert a été voté par la Commune d'Anglefort. Ce projet va impacter les communes de notre territoire, Ruffieux compris. L'emplacement prévu est situé aux lieux-dits Combe Debost, Combe d'Enfer et Combe Masson. Il prévoit la production de roches massives et de granulats. La carrière est destinée à alimenter essentiellement l'est du Département de l'Ain et le Nord Ouest du Département de Haute Savoie pour une durée de 30 ans renouvelable.

La production annuelle moyenne serait de 300 000 tonnes, ce qui équivaut à l'extraction réalisée depuis deux siècles. La carrière serait munie d'une installation de traitement et d'une station de transit.

Elus et habitants se mobilisent contre ce projet qui aurait des impacts néfastes dans divers domaines.

Environnement :

Remise en question de la zone Natura 2000, zones humides, Ile de la Malourdie, espèces animales, faune et flore menacées.

Paysage :

Cette carrière sera visible à plusieurs kilomètres, de la Chautagne. Elle pourra culminer à 600m.

Trafic routier :

90 camions doivent circuler sur nos routes chaque jour. Les conséquences seront nombreuses : dégradation des routes, bruits, traversées de village, salissure...

Nuisances sonores :

Bruit de chargement, klaxon, bruit des explosions de mines et concassage.

Pollution et risques sanitaires :

Dispersion de particules poussiéreuses, sans compter les risques de fuites d'hydrocarbures avec infiltrations dans la nappe phréatique.

Dénaturation du Colombier :

L'impact sur le développement touristique risque d'être considérable et la labélisation ENS en cours compromise. Dans un contexte d'éboulements récents sur Culoz, ce projet semble dangereux.



Impact sur les biens :

Autre conséquences, les biens fonciers risquent de perdre de leur valeur.

Une enquête publique a été menée mi-Décembre à mi-Janvier. Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable à ce projet. L'enquête est contestée par de nombreux élus et habitants pour les raisons suivantes :

- impact visuel sous-estimé,
- peu de précisions sur les tirs de mines et leurs conséquences,
- aucune étude de la propagation du bruit pour la Chautagne,
- pas de prise en compte de la rose des vents dans la propagation de poussières,
- marchés de proximité moindre,
- aucune prise en compte des carrières de l'Ain existantes sous exploitées,
- contradictions avec le schéma directeur des déchets de l'Ain,
- itinéraires routiers ambigus,
- étude d'impacts environnementale réduite.



Projet de carrière de Saint-Cyr